

SÉANCE DU 18 JUIN 2019

Le dix-huit juin deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 11 Juin 2019

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Joël PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Olivier GUERVILLY, Patrick HERVE.

Etaient absents : Marie Annick HAMON, Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Yann COAT, conseiller municipal. Dans son courrier, il évoque des raisons qui lui sont personnelles. Le maire prend acte de sa démission, il la regrette mais l'accepte.

D.P.U.

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître PATARIN Delphine, notaire à PONTRIEUX.

Elle concerne :

- Une maison d'habitation sise 4 Impasse du Fournil.

Cette vente n'intéresse pas la commune.

N° 01.06.2019 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : Aménagement Entrée de Bourg

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de lancer une consultation de cabinet d'étude pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération RD 787 – rue l'Argoat.

Suite à l'ouverture et analyse des plis, la commission d'appel d'offres, réunie le 13 juin, propose de retenir le cabinet HORIZONS Paysage de Vannes associé au cabinet QUARTA de St Briec pour un forfait de rémunération de 20 525.00 € H.T.

Lecture entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le dossier de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération présenté par les cabinets HORIZONS Paysage de Vannes et QUARTA de St Briec pour un forfait de rémunération de 20 525 € H. T.

- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et à leur mandatement.

N° 02.06.2019 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEMOLITION D'UNE MAISON ET CREATION D'UN PARKING RUE DU STADE

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'entrée de bourg, il y a lieu de solliciter les services de l'ADAC 22 pour qu'ils puissent nous assister sur le plan technique, juridique et financier.

Le maire présente une proposition de l'ADAC 22 pour les études techniques spécifiques dans le cadre de la démolition d'une maison et création d'un parking rue du stade d'un montant de 710 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition présentée par l'ADAC 22 pour un montant Hors Taxes de 710 € et lui confie la mission de définition de programme et consultation du maître d'œuvre concernant la démolition d'une maison et création d'un parking rue du stade

- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette prestation et à leur mandatement.

N° 03.06.2019 : TRAVAUX MOULIN DE QUINTIN

Le maire indique à l'assemblée que suite à l'abattage des arbres au Moulin de Quintin, une réunion technique a eu lieu afin d'organiser le chantier de sciage en vue de la fabrication de bancs et de tables qui seront installés sur le site.

Les opérations seront pilotées par l'entreprise BIGOT de Plouëc du Trieux, pour un montant estimé Hors Taxe de 1 390 € conjointement avec l'entreprise l'Arbo-phile de Plélo, pour un montant Hors Taxes de 700 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Confie les travaux de sciage de bois à l'entreprise BIGOT de Plouëc-du-Trieux, pour un montant estimé Hors Taxe de 1 390 € conjointement avec l'entreprise l'Arbo-phile de Plélo, pour un montant Hors Taxes de 700 €

N° 04.06.2019 : RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DE GUINGAMP

Le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation énergétique à la salle polyvalente. Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention dans le cadre du contrat de partenariat Europe/ Région/ Pays de Guingamp.

Considérant que ces travaux de la salle polyvalente permettront de diminuer la consommation électrique de ce bâtiment

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite la subvention régionale prévue pour ces travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente dans le cadre du contrat de partenariat Europe/ Région/ Pays de Guingamp

FLEURISSEMENT 2019

Le concours de fleurissement est reconduit, comme par le passé. Les inscriptions sont à effectuer à la mairie pour le 14 juillet.

N° 05.06.2019 : TRAVAUX PEINTURE ECOLE

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux de peinture dans le couloir de l'école et dans une salle de classe.

Il donne lecture de différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux de peinture dans le couloir de l'école et une salle de classe à l'entreprise Cozannet de Pontrioux pour un montant Hors Taxes de 2 569.84 €.

- dit que les travaux seront réalisés courant l'été.

N° 06.06.2019 : POSE D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Le maire fait part à l'assemblée de la demande de l'association des chasseurs pour l'installation d'un branchement électrique au droit d'un terrain appartenant à un membre de l'association, au lieu-dit Kerguézennec.

Il donne lecture d'une proposition de raccordement ENEDIS d'un montant Hors Taxes de 1 235.52 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de raccordement ENEDIS concernant la mise en place d'un branchement électrique au lieu-dit Kerguézennec pour un montant Hors Taxes de 1 235.52 €
- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire et à son mandatement.

AFFAIRES DIVERSES

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le maire donne lecture d'un courrier de Guingamp Paimpol Agglomération. Des rencontres individuelles ont eu lieu de mai à juin afin de présenter les enveloppes urbaines.

Les surfaces constructibles sont revues à la baisse. Certains terrains en zone U ne seront plus constructibles lors de la validation du PLUi

Le maire indique à l'assemblée que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 44 055.21 € à la collectivité dans le cadre du fonds de péréquation départemental.

Remerciements de la famille MARY pour le décès qui l'a touché.

Fêtes locales : Claude PIRIOU propose à l'assemblée de buser l'accès au terrain qui sert de parking notamment lors des fêtes locales. Il se charge d'organiser ces travaux.

La commune de SAINT-CLET devrait être éligible au label « ville prudente ».

Olivier Guervilly intervient au sujet des subventions non versées à l'association « le Printemps de Saint-Clet » Les bilans fournis ne sont que des bilans de chaque manifestation. Pas déposé de bilan annuel d'assemblée générale. Il n'y aura pas de retour sur les années précédentes.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 9 Juillet.